



PRITH BRETAGNE

Axe 2

Transition formation initiale et insertion des jeunes – groupe de travail n°2

**Améliorer la prise en charge des jeunes en situation de handicap
en rupture**

5 juillet 2019





PARTICIPANTS

Agefiph

ARS

Rectorat

Rectorat

Chéops

MDPH29

FAGERH

ARML

coordination PRITH

I. Constat et enjeux du groupe de travail (rappel)

La problématique traitée dans le présent groupe de travail est la suivante : **Comment améliorer la prise en charge des jeunes en situation de handicap qui sont déjà en rupture** et qui reviennent vers les services publics de l'emploi (souvent les Missions locales) après plusieurs années sans accompagnement.

Il s'agit d'aborder les problématiques suivantes :

- L'opportunité d'un accompagnement à plusieurs pour croiser les expertises afin d'améliorer l'insertion professionnelle du jeune
- La transmission d'informations
- L'obtention de la RQTH
- La connaissance des handicaps, notamment du handicap psy, souvent méconnu
- La mobilisation et la fidélisation des entreprises

Ces sujets sont en lien avec des situations constatées sur le terrain :

- Des jeunes en rupture depuis plusieurs années, souvent avec des troubles cognitifs ou psychiques, non accompagnés à la suite du parcours scolaire, reviennent vers les Missions Locales après plusieurs années d'errance
- Augmentation du public jeune, porteur de handicap parmi le public accueilli par les Missions Locales et les MDPH
- Absence de dispositif multi partenarial (EN/médico-social/SPE/MDPH) qui pourrait prendre en charge le jeune et lui proposer une solution sur mesure
- Méconnaissance de différents handicaps
- Difficultés à trouver des partenariats avec les entreprises

Les enjeux concernant :

La transmission d'informations entre acteurs de l'amont et de l'aval

- connaître l'historique du jeune pour adapter l'accompagnement
- acteurs impliqués: EN (EMS), MDPH, SPE, ML, plateforme de décrochage scolaire

OBJECTIF: Construire un partenariat/partager les outils/mutualiser les compétences et mobiliser les acteurs y compris les entreprises

La mutualisation des expertises entre partenaires pour un accompagnement souple, décroché et multi partenarial

- Apprendre de l'expertise de l'autre pour un accompagnement répondant aux besoins de la personne
- Partager des outils et la connaissance des dispositifs propres à chaque partenaire, mutualiser les compétences

OBJECTIF: trouver rapidement une solution à une situation de rupture

Une meilleure connaissance de certains types de handicap (troubles cognitifs, déficiences intellectuelles, troubles du psychisme, du neuro-développement, de l'autisme...)

- former/informer les opérateurs
- Communiquer sur les formations disponibles et accessibles entre les partenaires
- acteurs impliqués: EN, MDPH, SPE, ML

OBJECTIF: comprendre les différents handicaps pour une meilleure prise en charge des personnes

Agir sur la mobilisation des entreprises

- les aider à mieux accueillir et maintenir en emploi les jeunes
- les fidéliser

OBJECTIFS:

- Définir un dispositif d'accompagnement afin de prévenir les échecs
- favoriser l'alternance

Parmi les dispositifs existants en région, quelques uns ont été cités lors de la réunion précédente :

- La MLDS (EN) – suivi des élèves jusqu'à 1 an après la sortie du système scolaire
- les PSAD (EN, SPE) – les plateformes de suivi et appui aux décrocheurs



- les dispositifs d'accompagnement vers l'alternance

Plusieurs propositions ont émergées jusqu'à présent¹, dont :

- un dispositif associant les partenaires autour de préapprentissage (EN, médico-social, CRP, branches professionnelles, CFA et entreprises)
- une passerelle pour les jeunes en rupture (Directe, ARS, MDPH, médico-social)
- une équipe mobile d'intervention (EN, médico-social, SPE, MDPH, ...)
- un poste de coordonnateur de parcours à expérimenter sur un département
-

¹ Consulter le compte rendu de la réunion du 7 mai 2019

II. Echanges

La Mission Locale témoigne des difficultés rencontrées sur le terrain et un exemple concret est donné avec le groupe Garantie Jeunes². Ce groupe est en effet constitué à 50% des jeunes qui présentent des difficultés majeures dans la compréhension et qui génèrent des problèmes de comportement importants. Cette population est en augmentation et les Missions Locales ont de plus en plus de difficultés à identifier la problématique, d'autant plus qu'il y a souvent assez peu d'informations sur le parcours antérieur. Le jeune ne vient pas avec son dossier mais avec ce qu'il déclare, et c'est une démarche volontaire. Le constat est que la situation se dégrade pour les jeunes, du point de vue social mais aussi concernant leurs capacités cognitives. Les difficultés (de compréhension par exemple et de l'ordre psychique) sont repérées de suite, au démarrage, surtout en collectif.

Pour mieux orienter et accompagner ces jeunes en difficultés (qui ne sont plus en situation de scolarité ou d'accompagnement), il serait utile de créer des temps d'interconnaissance entre les structures de l'amont et de l'aval ce qui faciliterait la circulation de l'information et la compréhension du fonctionnement de l'autre.

Idéalement, il faudrait des groupes de travail mixtes (interinstitutionnels) récurrents, réguliers, pour se connaître bien institutionnellement. Ceci permettrait, d'un point de vue très pratique, de repérer où était le jeune avant, quel était son interlocuteur. Il faudrait rencontrer le jeune en présence de la personne qui l'a suivi précédemment, avec l'accord du jeune. Ce schéma est plus facile à construire quand les jeunes ne sont pas décrocheurs (un chargé d'insertion peut accompagner un sortant d'IME en faisant le lien avec le droit commun ; un coordonnateur d'ULIS peut faire le lien également) mais quand les jeunes doivent avoir une démarche volontaire cela devient compliqué et souvent on ne retrouve pas l'historique.

La reconnaissance TH permet d'activer les dispositifs et un accompagnement spécifique, par exemple par Cap emploi, mais souvent les jeunes qui arrivent à la Mission locale ne savent pas s'ils en ont eu une et ne souhaitent pas forcément demander. Or, en absence de cette information qui donnerait une indication sur

² La Garantie Jeunes : accompagner des jeunes de 16 à 25 en situation de précarité sur la construction d'un parcours d'insertion, sur le champ social et professionnel. L'accompagnement est intensif, les jeunes doivent être actifs tous les jours et doivent attester de leur activité. Ils bénéficient d'un soutien financier (financement Europe/Etat). Le suivi est fait sur 1 an, en alternant 4 semaines d'ateliers et 5 semaines en entreprises.



les fragilités existantes, la situation peut se détériorer rapidement pour certains jeunes et les équipes doivent arrêter l'accompagnement.

Pour la Garantie Jeunes la ML travaille en collaboration avec Ladapt ce qui apporte un regard spécifique sur le handicap et permet de travailler avec les jeunes en cohérence et avec un professionnel dont c'est le métier.

Le travail avec les partenaires permet le partage des méthodes et des compétences et produit des effets positifs quant à la mobilisation des jeunes. Dans ce cadre, la sensibilisation du groupe de jeunes au handicap pourrait être mise en place.

Si le jeune a une reconnaissance TH, il est alors possible de mobiliser les dispositifs d'accompagnement Agefiph ou solliciter les outils mis à la disposition par les ESMS.

Les Missions Locales se posent la question de l'accès à ces outils et de l'accompagnement spécifique avant la reconnaissance TH ? Ceci pourrait être en partie résolu par la mise en place **d'un groupe de travail interinstitutionnel** qui favoriserait l'interconnaissance et la mise en commun des outils afin que les Missions Locales puissent mieux repérer les jeunes et les orienter vers des professionnels qui les prendraient en charge et les accompagnerait vers la RQTH.

Concernant **la connaissance du handicap**, l'Agefiph précise la mise en place prochaine, en partenariat avec la Région et dans le cadre de la PRFPH, d'actions de professionnalisation sur le handicap, ouvertes à tous les acteurs. Ces journées de formation seront suivies par de l'analyse de cas pratiques.

III. Solution proposée

Afin d'agir efficacement sur les ruptures existantes, les participants s'accordent à dire qu'il serait utile de

- mieux connaître tous les acteurs et les outils
- se rencontrer régulièrement dans un cadre défini
- travailler sur un cas pratique

La Mission Locale donne un exemple de ce type de pratiques en évoquant un groupe de travail sur la violence intra familiale à Fougères. Ce groupe expérimental a pour enjeu une meilleure interconnaissance et interaction pour une plus grande fluidité des publics et de l'information. Un autre exemple est donné avec le dispositif Transition Active, co-animé avec Ladapt (mobilisation des jeunes pressentis handicapés qu'on emmène à la réflexion concernant la RQTH).

Il s'agirait donc de constituer un groupe expérimental sur le territoire de Fougères, composé des principaux acteurs et participants à ce groupe de travail dans le cadre du PRITH (ML, EN, Agefiph, Fagerh, MDPH, ARS, Pôle emploi, Cap emploi), constituant un « socle dur », qui

- organiserait une rencontre pour mieux se connaître (échange des savoirs, des outils et des méthodes)
- Traiterait des cas de ruptures existantes et qui, selon le besoin, associerait d'autres partenaires aux travaux.

Les entreprises seraient invitées ultérieurement.

Dans un 2^{ème} temps, il y aurait une réflexion sur les outils à mettre en place pour travailler ensemble de façon définie en amont.

Le type de réunion, la prise en charge de l'animation ainsi que les personnes à convier précisément seront définis en concertation avec les participants à cette réunion.

La coordination reprendra contact avec la Mission Locale de Fougères (et d'autres partenaires le cas échéant) pour affiner cette solution.